

Le 3 novembre 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2008 de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le troisième jour de novembre deux mille huit à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
Mme Chantal Tanguay, conseillère siège no 2
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
Mme Francine Turmel, conseillère siège no 4
M. Normand Nault, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 6 octobre 2008
- 5.0 Lecture du courrier
- 6.0 Rapport des élus, de l'inspecteur municipal et du maire
- 7.0 Suivi de la session
- 8.0 Adoption du règlement pour modifier le règlement d'urbanisme afin d'agrandir la zone Résidentielle-Commerciale
- 9.0 Renouvellement des assurances municipales
- 10.0 Autoriser la facture de Monty Coulombe
- 11.0 Renouvellement de l'entente services première ligne
- 12.0 Dossier de la servitude
- 13.0 Demande de parrainage financier pour Place aux jeunes 2008-2009
- 14.0 Demande d'ORAPÉ pour commandite Fête de Noël
- 15.0 Décorations de Noël pour la salle municipale
- 16.0 Vœux de Noël
- 17.0 Achat d'une nouvelle cafetière
- 18.0 Achat de trousse de premiers soins
- 19.0 Désigner une personne pour régler les mésententes
- 20.0 Formation pour les systèmes de distribution d'eau potable
- 21.0 Budget 2009 pour le Route des 4 comtés
- 22.0 Achat de calendriers 2009 de Gaudreau Environnement
- 23.0 Entretien de la patinoire pour l'hiver 2008-2009
- 24.0 Mandat au Comité de Développement de Lourdes
- 25.0 Nomination d'un membre du conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'Établissement de Vivalo
- 26.0 Bacs en permanence pour récupération contenants matières dangereuses
- 27.0 Demande d'Ivic Télécom
- 28.0 Comptes à payer
- 29.0 Rapport semestriel
- 30.0 Rapport du maire
- 31.0 Varia
 - 31.1 _____
 - 31.2 _____
- 32.0 Questions de l'assemblée
- 33.0 Ajournement de la session

La séance est ouverte par Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Hélène Lessard, directrice-générale/secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

R-08-11-167
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au varia :

31.1 Souper-soirée des entrepreneurs
tout en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

R-08-11-168
Intervertir les points

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R-08-11-169
Procès-verbal du
6 octobre 2008

Le 3 novembre 2008

Monsieur le maire demande aux conseillers(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre, étant tous et toutes affirmatifs (ves);

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Turmel, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2008, soit approuvé et signé en y apportant les modifications suivantes :

- au paragraphe suivant la résolution no : 08-10-162 faire l'ajout après le 26 septembre « du Comité d'Embellissement »
- Au 4^e paragraphe de la résolution no : R-08-10-163 , après de ce dit Comité changer comme par « soit nommé »
- À l'item : Questions, ajouter, à la 2^e ligne du 3^e paragraphe, « Bradette » après Madame Marielle

ADOPTÉE

COURRIER :

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois.

RAPPORT DES ÉLUS :

M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1 :

- nouvelles informations concernant Ivic Télécom (Internet haute-vitesse)

Mme Chantal Tanguay, conseillère siège no 2 :

14-10 : Rencontre avec M. René Camirand qui a remis une subvention de 200\$ pour l'achat de livres à la bibliothèque

15-10 : réunion du Comité TOME IX

21-10 : assemblée générale annuelle du Lourdinois.com

23-10 : réunion de travail

M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3 :

- réunion de travail

- démarche pour l'achat d'une nouvelle cafetière

Mme Francine Turmel, conseillère siège no 4 :

-réunion de travail

M. Normand Nault, conseiller siège no 5 :

27-10 : réunion du Comité de Développement de Lourdes

M. Yves Payette, conseiller siège no 6 :

- participation « Journée Normand Maurice »

- réunion de travail

Monsieur le conseiller Yves Payette demande d'inclure dans un prochain circulaire des remerciements au gens qui ont participé à la Journée Normand Maurice

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL :

-inspection du système d'éclairage des rues et a reçu le nouveau luminaire à être installé sur le rang St-François Ouest, reste l'intervention de l'Hydro-Québec pour compléter ce dossier

- entreposer tout le matériel de la municipalité pour la période de l'hiver

- installer le nouveau panneau identifiant deux entreprises sur le rang St-Joseph, les frais sont remboursés par les deux entreprises en cause

- petites réparations sur certains rangs municipaux avant la période hivernale

- réparation de 3 tronçons sur le rang St-Pierre Ouest

- nivelage des chemins en gravier, demain

RAPPORT DU MAIRE :

08-10 : réunion de la MRC

23-10 : réunion de travail

26-10 : présent pour recevoir les 7 participants au rallye Place aux jeunes

Routine de bureau et diverses rencontres

SUIVI DES SESSIONS :

A été fait :

- Le versement au Comité de développement de Lourdes pour 2008

- Inscription aux formations pour la directrice générale

Résolution retournée :

- La demande de Canneberges Jérémy

- Les demandes du Comité d'Embellissement

Tournée du CLD aura lieu lundi le 10 novembre 2008 à 19h00, à la salle municipale
Le 2^e ordinateur au bureau municipal a été remis à Lourdinois.com

Avis qu'à l'assemblée de septembre des Fermières de Lourdes le coût pour la cuisine a été fixé à 15\$

Le 3 novembre 2008

La directrice-générale/secrétaire-trésorière informe les membres du conseil qu'aucune personne n'a signé le registre.

RÈGLEMENT NO : 259-2008
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 140-89
RELATIVEMENT À
L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE-COMMERCIALE

ATTENDU QUE le Conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier son règlement de zonage no 140-89 afin d'agrandir la zone Résidentielle-Commercial a-1

ATTENDU QU' il y a donc lieu de modifier certaines dispositions du règlement;

ATTENDU les articles 123 et suivants de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 7 juillet 2008 ;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 2 septembre 2008 à 19h30;

ATTENDU QU'UN premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 2 septembre 2008;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 6 octobre 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté,

Appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

La zone RCa-1 est agrandie à même une partie de la zone I-1. L'agrandissement de la zone RCa-1 prend son origine à la limite nord du lot 69-1, vers l'ouest jusqu'au centre de l'emprise de l'Ancienne route de l'Église sur une distance approximative de 60 mètres, après, vers le nord en suivant le centre de l'emprise sur une distance approximative de 143 mètres, pour revenir vers l'est sur une distance approximative de 60 mètres et vers le sud sur une ligne imaginaire située à environ 60 mètres du centre de l'emprise de l'Ancienne route de l'Église et parallèle à cette dernière, le tout tel que montré à l'annexe A au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le présent règlement abroge ou modifie toutes les dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

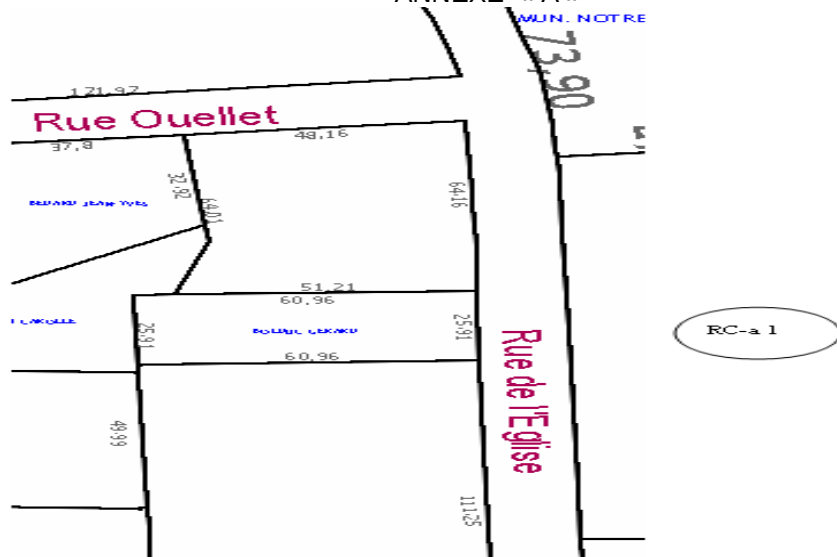
ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

R-08-11-170
Règlement 25-2008

MAIRE

Directrice-générale/secrétaire-trésorière
ANNEXE « A »



Le 3 novembre 2008

R-08-11-171
Renouvellement des
assurances municipales

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Turmel, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement des assurances municipales avec la Promutuel Appalaches St-François au montant de quatre mille sept cent quatre-vingt-six dollars (4,786\$), taxes en sus, pour la période du 15 décembre 2008 au 15 décembre 2009.

ADOPTÉ ET SIGNÉ SÉANCE TENANTE

R-08-11-172
Autoriser paiement
facture Monty Coulombe

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette, appuyé par Madame la conseillère Francine Turmel et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture de Monty Coulombe snc au montant de mille huit cent quatre-vingt-huit dollars et soixante-dix-huit sous (1,888.78\$), taxes en sus.

ADOPTÉE ET SIGNÉE SÉANCE TENANTE

R-08-11-173
Renouveler entente
avec Monty Coulombe
pour 2009

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Tanguay, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente de services avec la Firme Monty Coulombe snc, conseillers juridiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 au coût annuel de cinq cent dollars (500\$) taxes en sus.

ADOPTÉE

R-08-11-174
Mandat à Monty
Coulombe dans le
dossier de servitude
Modifié voir :
R-08-12-199

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette, appuyé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu de mandater Me Roland Veilleux, avocat de la Firme Monty Coulombe snc, de proposer à Monsieur Serge Veilleux et Madame Marielle Bradette;

QUE la municipalité fasse enlever la terre sur une longueur de deux cent pieds (200 pi.) et d'une profondeur de quatre pieds (4 pi.) ainsi que la terre sur une longueur de 100 pieds et d'une profondeur de 2 ½ pieds à 4 pieds pour un fossé d'égouttement;

QUE ces dits travaux soient réalisés par Excavation Bertrand Laliberté pour un coût de plus ou moins mille deux cent dollars (1 200\$), taxes en sus;

QU'après l'exécution de ces travaux, le dossier en litige concernant Monsieur Serge Veilleux et Madame Marielle Bradette soit définitivement FERMÉ.

A VOTÉ POUR : Madame Chantal Tanguay
 Monsieur Yannick Lemire
 Monsieur Normand Nault

A VOTÉ CONTRE : Madame Francine Turmel

ADOPTÉE SUR DIVISION

R-08-11-175
Parrainage financier
au projet Place aux
jeunes

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Tanguay, appuyé par Madame la conseillère Francine Turmel et résolu à l'unanimité que la municipalité accepte le parrainage financier pour le projet place aux jeunes 2008-2009 sous forme de rallye;

QUE la municipalité commandite deux (2) questions du rallye à cinquante dollars (50\$) chacune pour un montant total de cent dollars (100\$).

ADOPTÉE

R-08-11-176
Circulaire pour
participation Fête de
Noël d'ORAPÉ

CONSIDÉRANT qu'ORAPÉ organise une fête de Noël pour des familles à faible revenu de la MRC de l'Érable;

CONSIDÉRANT QU'ORAPÉ demande une participation à l'Édition 2008, soit par un don en argent, en jouets pour les enfants, en cadeau ou en nourriture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller Normand Nault et résolu à l'unanimité que la municipalité envoie un circulaire à tous les résidants de Notre-Dame-de-Lourdes les invitant à participer soit par un don en argent, en jouets pour les enfants, en cadeau qui pourraient être remis aux gens présents ou en nourriture non périssable;

QUE ces dons soient apportés au bureau municipal pendant les heures d'ouverture pour ensuite être remis à ORAPÉ.

ADOPTÉE

R-08-11-177
Autoriser achat
de décoration pour
100\$

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Tanguay, appuyé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Club de l'Âge d'Or à acheter des décorations de Noël pour un montant de cent dollars (100\$) taxes en sus, au nom de la municipalité;

Le 3 novembre 2008

QUE ces dites décorations soient supervisées par Madame la conseillère Francine Turmel, responsable de la salle municipale;

QUE cette dépense soit prise au poste d'entretien du bâtiment, en gestion financière.

ADOPTÉ ET SIGNÉ SÉANCE TENANTE

R-08-11-178
Envoi d'un circulaire
pour vœux de Noël

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette, appuyé par Madame la conseillère Chantal Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à retourner des vœux de Noël à toute la population par l'envoi d'un circulaire distribué à chacune des adresses civiques;

QUE la municipalité paie les frais s'y rapportant pour un montant maximum de soixante dollars (60\$), taxes en sus.

ADOPTÉE

R-08-11-179
Achat d'une nouvelle
cafetière

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté, appuyé par Madame la conseillère Chantal Tanguay et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur le conseiller Yannick Lemire d'acheter une nouvelle cafetière pour la municipalité pour un montant d'excédant pas cent vingt dollars (120\$).

ADOPTÉE ET SIGNÉE SÉANCE TENANTE

R-08-11-180
Achat de trousse de
premiers soins

CONSIDÉRANT QUE la trousse au chalet des loisirs a été volée et que les autres trousse exigent le remplacement de plusieurs pièces manquantes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité d'entériner l'achat de deux (2) nouvelles trousse de premiers soins, dont une à la salle municipale et la 2^e au chalet des loisirs, ainsi qu'une trousse pour l'inspecteur municipal au coût de trois cent quarante-huit dollars et trente-quatre sous\$ (348.34\$), taxes en sus.

ADOPTÉE ET SIGNÉE SÉANCE TENANTE

R-08-11-181
Tarification lors d'un
règlement de
mésentente

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. chapitre 6) (ci-après citées L.C.M.) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE cette loi abroge toutes les dispositions qui apparaissent au *Code municipal* relatives aux fonctions d'inspecteur agraire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit désigner, par résolution, une personne pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 L.C.M. et prévoir, conformément à l'article 35 L.C.M., la rémunération et les frais admissibles payables par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 L.C.M.;

Il est donc proposé par Madame la conseillère Chantal Tanguay, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE, lors d'un règlement de mésententes, la rémunération pour toute intervention de cette personne dans l'exercice de cette juridiction est payable par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 L.C.M. et est fixées à un tarif horaire de trente-cinq dollars de l'heure (35\$/h). Ce tarif s'applique pour l'ensemble du temps consacré à cette intervention, comprenant, en plus de la visite des lieux et la rencontre des parties, le temps de préparation de tous les documents requis et le temps de recherche consacré à l'exécution du dossier;

QU'en plus de cette rémunération, tous les frais admissibles lors de cette intervention de cette personne sont facturés, ces frais se détaillant comme suit :

1. Une allocation de déplacement à raison de cinquante sous (0.50\$) par kilomètre parcouru;
2. Tous les coûts réels des honoraires professionnels (ingénieur, arpenteur-géomètre ou avocat) nécessaires à l'exercice de cette intervention, lorsque ces services professionnels sont requis selon la nature du dossier;

QU'une facture détaillée soit transmise aux personnes tenues au paiement de ces coûts, incluant toutes les pièces justificatives liées à cette intervention.

ADOPTÉE ET SIGNÉE SÉANCE TENANTE

R-08-11-182
Formation pour système
de distribution d'eau
potable par l'inspecteur

CONSIDÉRANT QUE tel que prévu l'article 44 du Règlement sur la qualité de l'eau potable, toute personne chargée de l'opération, de l'entretien et de la réparation d'un système de distribution d'eau potable doit être reconnue compétente et, par conséquent, posséder un certificat de compétence, et ce, depuis le 1^{er} décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir une certification de qualification professionnelle, Emploi-Québec exige de suivre et de réussir une formation adaptée;

Le 3 novembre 2008

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire, appuyé par Madame la conseillère Chantal Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription de Monsieur Réjean Dubuc, inspecteur municipal, au cours de formation;

QUE la municipalité paie les frais d'inscription de cent dollars (100\$) ainsi que les frais inhérents sur réception des pièces justificatives.

ADOPTÉE ET SIGNÉE SÉANCE TENANTE

R-08-11-183
Prévisions budgétaires
Route des 4 comtés

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Turmel, appuyé par Monsieur le conseiller Normand Nault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires 2009 pour la Route des 4 comtés telles que présentées par la Municipalité de Villeroy et d'accepter notre quote-part pour 2009 au montant de deux mille deux cent quarante et un dollars (2 241\$)

ADOPTÉE

R-08-11-184
Achat de 400 calendriers
de Gaudreau

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire, appuyé par Madame la conseillère Chantal Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de 400 calendriers, offerts par Gaudreau Environnement, indiquant, entre autres, les dates pour la collecte des ordures et de la récupération au coût de trente-sept sous (0.37\$) l'unité pour un total de cent quarante-huit dollars (148\$), taxes en sus;

QUE ces dits calendriers soient retournés à chaque adresse civiques et ce, aux frais de la municipalité.

ADOPTÉE ET SIGNÉE SÉANCE TENANTE

R-08-11-185
Entretien de la
patinoire pour l'hiver
2008-2009

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2008-2009 soit donné à Monsieur Réjean Dubuc aux mêmes conditions et taux horaire que son salaire d'inspecteur municipal;

QUE lors de l'absence ou la non disponibilité de Monsieur Réjean Dubuc, Monsieur Serge Soucy soit nommé suppléant;

QUE l'entretien de la patinoire débute et se termine selon les conditions atmosphériques.

ADOPTÉ

Suite à la demande du Comité de Développement de Lourdes à l'effet que la municipalité détermine une ou des priorités concernant le développement de Notre-Dame-de-Lourdes. Les membres du conseil, après discussion, mandate Monsieur Normand Nault, conseiller représentant de la municipalité au sein du dit Comité; d'informer les membres de certains dossiers qui pourraient être étudié :

- promouvoir le développement des terrains vacants sur le territoire de Notre-Dame-de-Lourdes
- étudier la possibilité d'asphalter les accotements de la Route 265 des limites de la Municipalité de Villeroy à la Paroisse de Plessisville
- l'accessibilité d'Internet haute vitesse dans les zones non desservies par Ivic Télécom

Que le Comité de Développement de Lourdes soit aussi avisé que ces recommandations sont à titre informelles car la municipalité reconnaît que le dit Comité possède sa propre charte et est par ce fait une entité.

R-08-11-186
Nommer M. Donald
Laliberté au sein du
Conseil d'Établissement
de Vivalo

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'Établissement Vivalo offre la possibilité à un membre du conseil municipal d'assister aux réunions du dit Conseil;

CONSIDÉRANT QU'il existe un partenariat de plus en plus présent avec la Commission scolaire des Bois-Francs à ce fait, les membres du conseil jugent qu'il serait important qu'un de leur membre assiste aux réunions;

Il est donc proposé par Madame la conseillère Chantal Tanguay, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que Monsieur Donald Laliberté soit nommé représentant de la municipalité lors des réunions du Conseil d'Établissement de Vivalo.

ADOPTÉE

R-08-11-187
Demande d'un
contenant pour

CONSIDÉRANT QUE Peintures recyclées du Québec offre la possibilité d'avoir un bac servant à l'entreposage de matières dangereuses et ce, gratuitement;

Le 3 novembre 2008

entreposage de
matières dangereuses

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire, appuyé par Madame la conseillère Chantal Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillers de commander un bac pour l'entreposage de matières dangereuses à Peintures recyclées du Québec;

Que l'application de l'usage de ce dit bac soit déterminée à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

Concernant la demande d'Ivic Télécom afin d'avoir la permission d'installer un panneau indiquant certains de leurs services, les membres du conseil remettent cette décision à une séance ultérieure afin de leur permettre d'obtenir des informations supplémentaires concernant cette demande.

R-08-11-188
Comptes à payer

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté, appuyé par Monsieur le conseiller Normand Nault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes ci-dessous mentionnés et d'autoriser la secrétaire d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

COMPTES À PAYER

591	Mme Hélène Lessard	sem fin le 04-10-2008	392,49
592	Mme Danielle Asselin	sem fin le 04-10-2008	47,11
593	M. Serge Soucy	sem fin le 04-10-2008	275,93
597	Comité Dév. de Lourdes	participation 2008	4 500,00
599	Receveur Général Canada	remises juil/août/sept 2008	1 584,70
600	Revenu Québec	remises juil/août/sept 2008	3 802,34
602	ADMQ	formation 11-12-2008	180,60
603	Formations Qualitemps inc.	formation: gestion du temps	316,05
604	Mme Hélène Lessard	sem fin le 11-10-2008	392,49
605	Mme Danielle Asselin	sem fin le 11-10-2008	47,11
606	Ministre des Finances	inscription qualification eau potable	100,00
607	M. Réjean Dubuc	sem fin le 11-10-2008	342,79
608	M. Serge Soucy	sem fin le 11-10-2008	182,77
609	Postes Canada	circulaires	30,53
610	Mme Hélène Lessard	sem fin le 18-10-2008	392,49
611	Mme Danielle Asselin	sem fin le 18-10-2008	56,54
612	Hydro-Québec	lumières de rues sept 2008	247,17
613	Bell Canada	bureau et salle sept 2008	219,26
614	BELL CANADA	loisirs sept 2008	80,86
615	Bell Mobilité	cellulaire inspecteur	31,95
616	M. Serge Soucy	sem fin le 18-10-2008	187,46
617	M. Réjean Dubuc	sem fin le 18-10-2008	422,73
618	Petite caisse	poste 125,58\$ nettoyage 26,19\$	151,77
619	Mme Hélène Lessard	sem fin le 25-10-2008	392,49
620	Mme Danielle Asselin	sem fin le 25-10-2008	47,11
621	M. Serge Soucy	sem fin le 25-10-2008	251,96
622	M. Réjean Dubuc	sem fin le 25-10-2008	516,68
623	MégaBuro	articles de bureau	84,29
624	Postes Canada	circulaires	60,04
625	Pneus et Remorque 265 inc.	voirie	163,67
626	Menuiserie R. Bédard	voirie	818,73
627	Fonds à l'inf. foncière	2 mutations x 3\$ (sept 2008)	6,00
628	M.R.C. de l'Érable	entente inspecteur bâtiment	1 665,46
629	M. Donald Laliberté	rem et allo conseiller nov 2008	104,24
630	Librairie Lepage	biblio	5,27
631	Bertrand Laliberté Exc	voirie St-P O	3 786,97
632	Infotech	enveloppes	88,04
633	Dépanneur de Lourdes	salle25,16\$réc26,65\$loi4,99\$buro14,19\$	70,98
634	Motoparts inc.	2 caisses papier à mains	92,56
635	Bédard Jocelyn	rem et allo maire nov 2008	694,74
636	Mme Chantal Tanguay	rem et allo conseillère nov 2008	208,47
637	Mme Francine Turme	rem et allo conseillère nov 2008	208,47
638	M. Normand Nault	rem et allo conseiller nov 2008	104,24
639	M. Yves Payette	rem et allo conseiller nov 2008	208,47

Le 3 novembre 2008

		<u>COMPTES À PAYER (suite) :</u>	
640	BIOLAB	test d'eau salle municipale	90,46
641	VICTOR TRÉPANIÉ EXC	travaux fossés St-Pierre Est	620,81
642	Commission scol. B-F	réaménagement biblio	10 000,00
643	Promutuel St-François	gestion3636,84\$cas956,90\$loi/bib621,04\$	5 214,78
644	Monty Coulombe SENC	honoraires	2 131,96
645	R.G.M.R.M.	ordures et récy sept 2008	1 357,61
646	Gaudreau Environnement inc	transport sept 2008	2 519,17
647	Impact emploi de l'Érable	rallye Place aux jeunes	100,00
648	M. Yannick Lemire	rem et allo conseiller nov 2008	208,47
649	Signalisation de l'Estrie inc.	panneaux rg St-Joseph	363,46
650	DJL-RIVE-SUD	pulvérisation St-Pierre Ouest	2 428,56
651	Wood Wyant inc.	articles d'entretien de la salle	297,29
652	L'Excellence Cie d'Ass-vie	ass collective nov 2008	175,83
653	Fondation Solidarité Jeunesse	Quote part Journée Normand Maurice	184,75
654	Bradco Ltée	trousses de premiers soins	<u>406,70</u>
Total des chèques émis			49663.87

La secrétaire-trésorière a déposé le rapport semestriel lors de cette séance.

R-08-11-189
Rapport du maire

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport du maire pour l'année 2008 tel que présenté et de retourner une copie à chacune des adresses civiques sur le territoire de la municipalité, et ce, aux frais de la municipalité.

ADOPTÉ ET SIGNÉ SÉANCE TENANTE

R-08-11-190
Participation à la soirée
des entrepreneurs
le 13 décembre

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité accepte de participer à la soirée des entrepreneurs de Notre-Dame-de-Lourdes qui aura lieu samedi le 13 décembre prochain;

QUE la municipalité paie les frais pour un coût n'excédant pas vingt-cinq dollars (25\$) par personne pour le souper des entrepreneurs;

QUE ces dits frais soient payés aux employés(es) municipaux ainsi qu'aux conjoints(es) de ces derniers, incluant la directrice générale, la bibliothécaire, la concierge, l'inspecteur des animaux et l'inspecteur municipal et;

QUE la municipalité paie également les dits frais aux élus municipaux excluant les conjoints(es).

ADOPTÉ ET SIGNÉ SÉANCE TENANTE

Questions de l'assemblée

- Résolution pour la tarification allouée à la personne pour régler les méseventes
- La disponibilité des procès-verbaux
- Suivi d'un dossier de plainte de chiens

R-08-11-191
Ajournement de
la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée à 22h15, pour se poursuivre le 10 novembre 2008 à 18h50.

ADOPTÉE

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE